



**Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit  
Société de courtage d'assurance immatriculée au  
Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951  
776 916 207 00025 R.C.S. TOULOUSE  
Siège social :  
6, place Jeanne d'Arc – BP 40535  
31 005 TOULOUSE CEDEX 6**

**Descriptif du programme de rachat de ses propres certificats coopératifs  
d'investissement, devant être autorisé  
par l'assemblée générale mixte des sociétaires  
du 31 mars 2009**

En application de l'article L.241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent document constitue le descriptif du programme de rachat devant être approuvé par l'assemblée générale mixte du 31 mars 2009.

## **I – Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur au 27/02/09**

44 910 CCI, représentant 3,00% de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale, et 0,96% du capital social.

Ces titres sont détenus au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie approuvée par l'AMF, et conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux.

## **II – Répartition des objectifs par titres de capital détenus**

La totalité des CCI détenus sont affectés à l'objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

## **III – Objectifs du programme**

L'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 31 mars 2009 est destinée à permettre à la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser cette autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché de ces titres par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis.

## **IV – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat**

### **1 - Part maximale du capital à acquérir par la Caisse régionale**

La Caisse régionale sera autorisée à acquérir et à détenir un maximum de 10 % de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant son capital, soit 149 700 certificats coopératifs d'investissement.

### **2 - Caractéristiques des titres concernés**

Nature des titres rachetés : certificats coopératifs d'investissement cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C)

Libellé : CCI du Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain

Code ISIN : FR 0000045544

### 3 – Prix maximal d'achat

L'acquisition de ces titres dans le cadre de ce programme se fera sur la base du prix maximal fixé par l'assemblée, soit 100 € par CCI.

### V – **Durée du programme**

Conformément à l'article L.225-209 du code de commerce et à la 9<sup>ème</sup> résolution qui doit être approuvée par l'assemblée générale mixte du 31 mars 2009, ce programme de rachat pourra être mis en œuvre jusqu'à son renouvellement par une prochaine assemblée générale, et dans tous les cas, pendant une période maximale de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale mixte du 31 mars 2009, soit jusqu'au 30 septembre 2010.

### VI – **Déclaration des opérations réalisées par la Caisse régionale sur ses propres titres du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 27 février 2009**

Pourcentage de capital auto détenu au 27 février 2009 : 3,00% du nombre de CCI et 0,96% du nombre de titres composant le capital

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0

Nombre de titres détenus en portefeuille au 27 février 2009 : 44 910 CCI détenus au travers du contrat de liquidité

Valeur comptable du portefeuille au 27 février 2009 : 1 585 327,10 €

Valeur de marché du portefeuille au 27 février 2009 : 1 585 327,10 €

Période allant du 1 <sup>er</sup> octobre 2008 au 27 février 2009	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
			NEANT	NEANT
<b>Nombre de titres</b>	21 473	867		
<i>Dont contrat de liquidité</i>	21 473	867		
<b>Cours moyen de la transaction (en €)</b>	41,16	39,67		
<b>Montants (en €)</b>	883 829	34 394		